



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-neuf heures cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

Présents : Mme Charlotte VIGNEUX, Mme LE GALL Claire, Mme RETAILLEAU Lison, M. ORDRONNEAU Fabrice, M. FAUCHERON Noël, M. DANIAUD Bernard, M. BOUCHU Antoine, MME BOUCHU Marie-Thérèse, MME MAUNY Cécile

Absents : M. CHAUSSADAS Claude, M. KERBRAT Guillaume, M. TOUMI Malik, M. BRETON Yannick

Procuration : M. CHAUSSADAS Claude à MME. RETAILLEAU Lison
M. TOUMI Malik à MME. VIGNEUX Charlotte

<u>Nombre de Conseillers :</u>	En exercice	: 13
	Présents	: 9
	Absents	: 4
	Pouvoirs	: 2

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 17 février 2023
Désignation du secrétaire de séance : Fabrice ORDRONNEAU

■ 2022_05_01 BUDGET PRINCIPAL

- BUDGET PRINCIPAL : Vote du compte de gestion 2022
- BUDGET PRINCIPAL : Vote du compte administratif 2022
- BUDGET PRINCIPAL : Affectation des résultats provisoire 2022
- 2023_03_01 BUDGET PRINCIPAL : Vote du budget primitif 2023
- 2023_03_02 FISCALITE LOCALE DIRECTE : Vote des taux d'imposition
- 2023_03_03 Suppression poste de rédacteur principal 2ème classe
- 2023_03_04 Suppression poste adjoint administratif 2ème classe
- 2023_03_05 Convention périscolaire.

Questions diverses.

Le compte rendu de la séance du 17 février 2023 est adopté à l'unanimité.

Fabrice ORDRONNEAU est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

■ 2023_03_01 BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS PROVISoire 2022

Madame le Maire explique, qu'en raison de quelques différences dans le pointage des comptes entre la trésorerie et la commune, le budget primitif sera présenté et voté sur les chiffres communiqués par la trésorerie et qu'une Décision Modificative sera proposée au prochain conseil afin de réajuster le budget.

Monsieur Loïc BECOT, Comptable Public, a approuvé et signé l'affectation provisoire de résultats permettant ce vote ainsi présenté.

Le conseil, à l'unanimité, VOTE l'affectation des résultats provisoire de 2022 comme suit :

COMMUNE DE PUYRAVAULT		
RESULTATS 2022		
AFFECTATION AU BUDGET 2023		
RESULTATS 2022		
Section de fonctionnement		
Dépenses (mandats émis)	486 457,24 €	
Recettes (titres émis)	636 282,84 €	
Résultat :	149 825,60 €	EXCEDENT
Section d'investissement		
Dépenses (mandats émis)	217 575,14 €	
Recettes (titres émis)	322 137,30 €	
Résultat :	104 562,16 €	EXCEDENT
RESULTATS CUMULES		
Section de fonctionnement		
Report résultat exercice antérieur	151 613,13 €	
Résultat de l'exercice	149 825,60 €	
Résultat cumulé :	301 438,73 €	EXCEDENT
résultats d'autre budget à intégrer	0,00 €	
Résultat cumulé consolidé :	301 438,73 €	EXCEDENT
Section d'investissement		
Report résultat exercice antérieur	-33 451,57 €	
Résultat de l'exercice	104 562,16 €	
Résultat cumulé :	71 110,59 €	EXCEDENT
résultats d'autre budget à intégrer	0,00 €	
Résultat cumulé consolidé :	71 110,59 €	EXCEDENT
Rentes à Réaliser		
RAR en Dépenses	62 608,28 €	
RAR en Recettes	0,00 €	
AFFECTATION AU BUDGET 2023		
Section d'investissement		
Compte 001	71 110,59 €	<i>en recette</i>
Compte 1068 (affectation obligatoire)	0,00 €	
Compte 1068 (affectation complémentaire)	0,00 €	
Section de fonctionnement		
Compte 002	301 438,73 €	<i>en recette</i>

Certifié exact, Le comptable public



■ 2023_03_02 BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Madame le Maire a détaillé chaque ligne de compte proposées en expliquant les approvisionnements relatifs à l'année 2023 en comparaison aux dépenses réelles de l'année 2022, la non prise en compte des subventions et la nouvelle nomenclature M57.

Le conseil, à l'unanimité, VOTE, le budget primitif comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

PROPOSITIONS BP 2023 FONCTIONNEMENT							
DEPENSES	Réalisé 2022	Proposition nouvelle	RECETTES	Réalisé 2022	Proposition nouvelle		
			002	Excédent reporté	84 359,00	301438,73	
011	Charges à caractère général	98 854,02	155 730,00	002	résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	84 359,00	301438,73
60611	eau et assainissement	1506,86	2 000,00	013	Atténuation de charges	28 139,50	6 000,00
60612	énergie électricité	16 539,82	25 000,00	6413	remboursements sur rémunérations du personnel	28 139,50	6 000,00
60621	combustibles	4 639,20	7 000,00	70	Produits divers	32 057,92	40 800,00
60622	carburants	706,98	3 000,00	70311	concessions dans les cimetières	1 030,00	300,00
60623		13 169,37	1 000,00	7032	Droits de stationnement et de location voie publique		1400,00
60631	fournitures d'entretien	1429,40	2 000,00	70323	redevance d'occupation du domaine public communal	1460,00	0,00
60632	fournitures de petit équipement	4 020,42	8 000,00	70388	Autres redevances (APE mouillage)	3 226,00	3 200,00
60633	fournitures de voirie	3 739,62	7 000,00	7063	Redevances services de loisirs		7 000,00
60636	vêtement de travail	846,49	1400,00	70632	a caractères de loisir (mercredi ALSH)	3 468,20	
6042	Achat de prestations de services (RESTORIA)	0,00	16 000,00	7066	redevance et droits des services à caractère social	1031,24	0,00
6064	fournitures administratives	1594,67	1500,00	7067	redevance et droits des services périscoo et enseign	14 304,40	14 000,00
6067	fournitures scolaires	2 064,44	2 580,00	7088	Location matériel		100,00
6068		675,28	0,00	7083	Locations diverses	369,00	0,00
611	Contrat prestation services (Archives)	0,00	3 600,00	70848	aux autres organismes (MAD Rémy ALSH)	7 169,08	14 800,00
6135		9 345,77	0,00			0,00	0,00
613	locations	0,00	10 000,00	73	Impôts et taxes	378 585,35	326 000,00
615221		0,00	3 000,00	73211	Attribution de compensation	28 649,19	20 000,00
615228		401,91	0,00	73111	Impôts directs locaux	233 215,00	246 000,00
615231	Entretien et réparation voiries	2 399,85	2 500,00	73132	Taxe sur les pylones	0,00	8 000,00
61551	matériel roulant	796,87	2 000,00	7343	taxe sur les pylones électriques	8 007,00	0,00
61558	autres biens mobilier	565,03	1 000,00	73221	fonds de péréquation ressources communales		12 000,00
6156	maintenance	13 021,13	12 000,00	73223	fonds de péréquation ressources communales	17 154,00	0,00
6161	assurance multirisques	652,16	5 500,00	73223	fonds départementaux des DMTD -5000hbt		40 000,00
617	Etudes et recherches	1 308,00	1 400,00	73224	fonds départementaux des DMTD -5000hbt	91560,16	0,00
618	Divers services extérieurs	0,00	4 000,00			0,00	
6182		250,00	0,00	74	Dotations - Subventions	148 896,07	81 100,00
6184	versements à des organismes de formation	300,00	0,00				
6188		113,33	0,00	74111	dotation forfaitaire	0,00	44 000,00
622			13 000,00	7411	dotation forfaitaire	44 807,00	
6226	honoraires	1 354,23	0,00	74121	dotation de solidarité rurale		0,00
623			5 000,00	74121	dotation de solidarité rurale	52 278,00	0,00
6232	fêtes et cérémonies	2 271,14	0,00	74127			20 000,00
6236	catalogues et imprimés	367,40	0,00	74127	dotation nationale de péréquation	23 565,00	0,00
624			1 000,00	742	dotations aux élus locaux	3 031,00	3 000,00
6247	transports collectifs	465,00	0,00	744	FCTVA fonctionnement	807,40	0,00
625			1 000,00	74718	Participation Etat et autres	0,00	1 100,00
6251	voyages et déplacements	895,96	0,00	7478	autres organismes (CAF)	18 328,67	8 000,00
626			7 000,00	74833	etat-compensation exonérations des TF	6 079,00	5 000,00
6261	frais d'affranchissement	839,69	0,00				
6262	frais de télécommunications	5 661,77	0,00	75	Autres produits	14 833,26	11 500,00
627		478,79	250,00	752	revenus des immeubles	12 190,00	11400,00
6281	concours divers (cotisations..)	490,84	600,00	7588	autres produits divers de gestion courante	2 643,26	100,00
62876	ADS	2 696,00	600,00	76	Produits financiers	0,00	0,00
62876	GFP de rattachement (ADS)	0,00	0,00	761	produits de participations	0,00	0,00
62878	Remboursement à des tiers (cantine-frelons)	0,00	300,00	77	Produits exceptionnels	25 233,00	0,00
635	Autres impôts taxes et versements	0,00	5 500,00				
63512	taxes foncières	0,00	0,00	775	Vente parcelles communales	25 233,00	0,00
6353	impôts directs	3 226,00	0,00				
012	Charges de personnel	268 831,51	269 427,00				
6218	autres personnel extérieur	13 145,40	0,00				
				TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	712 104,10	766 838,73	

633	Impôts taxes et versements assimilés		4 265,00
6332	cotisations versées au FNAL	147,00	0,00
6336	cotisations CNFPT	3 079,45	0,00
6338	autres impôts et taxes sur rémunérations	445,00	0,00
6411	personnel titulaire	142 905,95	163 641,00
6413	personnel non titulaire	17 558,14	13 221,00
6415		700,00	0,00
64168	autres emplois d'insertion	15 811,96	9 300,00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		77 000,00
6451	cotisation URSSAF	25 689,00	0,00
6453	cotisations caisses de retraite	35 207,58	0,00
6454	cotisations aux ASSEDIC	1 346,00	0,00
6455	cotisations pour assurance personnel	10 225,39	0,00
6456	versement au FNC suppl familial	637,00	0,00
6458	cotisation aux autres organismes sociaux	415,00	0,00
6470	autres charges sociales diverses		2 000,00
6474	versement aux autres œuvres sociales	666,00	0,00
6475	médecine du travail, pharmavie	300,27	0,00
6478	autres charges sociales diverses	552,37	0,00
014	Atténuations de produits	16 245,00	16 245,00
739221	(FNGIR)	16 245,00	16 245,00
042	Opérations d'ordre	25 233,00	0,00
675	valeurs comptables des immobilisations cédées	11 833,63	0,00
6761	différences sur réalisations (positives) transférées	13 399,37	0,00
6811	DAP immo corporelles et incorporelles	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	37 205,79	44 582,82
65548	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction élus		27 000,00
6531	indemnités élus	22 602,20	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement élus		1 088,82
6532	frais de mission	95,00	0,00
65313	Cotisations retraite élus		1 200,00
6533	cotisation de retraite	949,00	0,00
6541	créances admises en non-valeur	941,36	1 000,00
6553	services incendies	9 516,22	9 744,00
65568	Autres contributions		300,00
65548		295,70	
6558	autres contributions obligatoires	48,69	100,00
657341	ALSH Vacances	834,00	600,00
65748	Subventions de fonctionnement		3 500,00
6574	subventions aux associations	1 923,00	0,00
65888	autres	0,62	50,00
66	Charges financières	17 656,48	11 000,00
66111	intérêts réglés à l'échéance	14 533,53	10 000,00
6615	intérêts des comptes courants et de dépôts créés	0,00	0,00
6688	autres	3 122,95	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	4 000,00
673	titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	4 000,00
678	autres charges exceptionnelles	0,00	0,00
023	Virement section investiss.		242 568,51
042	OPERATION D'ORDRE	23 962,00	48 553,36
6811	Dotation aux amortissements	0,00	23 285,40
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		464 525,80	766 838,73

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		Réalisé 2022	Proposition 2023		
001	SOLDE D'EXECUTION	33 451,57 €	0,00 €		
001	Solde d'exécution	33 451,57 €	- €		
020	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €		
020	Dépenses imprévues	- €	- €		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILE	- €	44 544,00 €		
1641	Emprunt	- €	41 100,00 €		
16818	Solde emprunt CAF		3 125,00 €		
165	Dépôts et cautionnement	- €	319,00 €		
166	Refinancement de dettes	- €	- €		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORE	- €	500,00 €		
2031	Frais d'études	- €	500,00 €		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	- €	12 000,00 €		
20422	Pieutage Canal du Temple	- €	10 000,00 €		
204172	SYDEV (EP 2016)	- €	2 000,00 €		
21	IMMOBILISATION CORPORELLE	- €	47 894,00 €		
2131	Constructions sur batiments p	- €	32 544,00 €		
	Stores et électricité ECOLE	- €	10 780,00 €		
	Rénovation facade ECOLE	- €	6 764,00 €		
	Local archives	- €	15 000,00 €		
2138	Réfection Pont entrée route du Fondreau		10 000,00 €		
2157	Nettoyeur haute pression	- €	2 000,00 €		
2184	Mobilier ARCHIVES		1 400,00 €		
2184	Poufs et bureau ECOLE	- €	450,00 €		
2158	achat barrière école	- €	1 500,00 €		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	33 451,57 €	305 188,50 €		
231	Immobilisations corporelles en cours	- €	182 317,75 €		
	GROUPEMENT VOIRIES 2022 (RAR)		57 863,00 €		
	GROUPEMENT VOIRIES 2023	- €	80 459,00 €	ferme	80 549,00 €
			16 249,75 €	optionnel	16 249,75 €
	M.O. GROUPEMENT VOIRIES 2023		2 420,00 €		
	Aménagement rue de la Commanderie		25 326,00 €		25 326,00 €

2023_03_03 FISCALITE LOCALE DIRECTE : Vote des taux d'imposition

Madame Le Maire présente la liste 1249 au conseil, puis évoque le contexte financier actuel particulièrement difficile pour la population et rappelle au conseil l'engagement pris auprès des administrés de ne pas procéder à une augmentation des taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition.

2023_03_04 SUPPRESSION POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Le poste de Secrétaire de Mairie ayant été créé au grade d'adjoint administratif, le poste de rédacteur principal 2^{ème} classe n'étant plus occupé, Madame le maire propose sa suppression et la mise à jour du tableau des effectifs.

Le conseil, à l'unanimité DECIDE la suppression du poste et la mise à jour des effectifs.

■ 2023_03_05 SUPPRESSION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF

Le poste d'adjoint administratif n'étant pas occupé, Madame Le Maire propose sa suppression et la mise à jour du tableau des effectifs.

Le conseil, à l'unanimité DECIDE la suppression du poste et la mise à jour des effectifs

■ 2023_03_06 CONVENTION PERISCOLAIRE

La communauté de communes propose des modifications de la convention de mise à disposition des locaux communaux d'accueil de loisirs.

Madame le Maire fait part de ces modifications au conseil :

- Article 2 : Redevance à 147 euros qui se répartit :
 - * 75 euros/jour (entretien ménage 18 euros/heure)
 - * pour restauration 18 euros/heure soit pour 3 heures 54 euros.
 - * Le prix pourra être révisé annuellement dans les conditions prévues à l'article 11 et sur les justificatifs
 - * La communauté de commune participera au financement de ce matériel pédagogique à hauteur de 0.60 centimes par jour et par enfant.
- Article 4 : pourra être révisée annuellement.
- Article 12 : ancien article 11 non modifié.
- Nouvel Article 11 : « Modalité de modification de la convention » : toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé des deux parties.

Le conseil, à l'unanimité VOTE les modifications de la convention de mise à disposition des locaux communaux d'accueil de loisirs comme suit :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
De locaux communaux
Accueil de loisirs

A la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

■ **ARTICLE 2 : CONDITIONS FINANCIERES**

2.a Redevance et charges:

La mise à disposition est consentie en contrepartie du paiement par LA COMMUNAUTE DE COMMUNES d'une redevance forfaitaire journalière de *deux cent euros (200,00€)*.

Cette redevance comprend notamment les fluides, le ménage, le service des repas, les maintenances diverses ; elle se décompose comme suit :

▲ Locaux (y compris fluides, maintenances divers).....	120,00€ par mercredi (de 07h30 à 18h00)
▲ Entretien ménage.....	20,00€/heure pour 1 heure soit 20,00€
▲ Restauration.....	20,00€/heure pour 3 heures soit 60,00€

LA COMMUNE émettra un titre de recette chaque trimestre pour la redevance et les charges susmentionnées.

2.b Financement du matériel pédagogique :

La COMMUNE met à disposition de l'équipe pédagogique une base de matériel pour la réalisation des animations.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES participera au financement de ce matériel pédagogique à hauteur de 1,00 € par jour et par enfant.

■ **ARTICLE 3 : USAGE DES LOCAUX ET/OU INSTALLATIONS**

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES s'engage à affecter les locaux *exclusivement* aux activités suivantes :

- Accueil de loisirs, les mercredis, de 7h30 à 18h00, hors vacances scolaires et jours fériés ;
- Restauration des enfants les mercredis à midi, hors vacances scolaires et jours fériés.

■ **ARTICLE 4 : DUREE**

La présente convention est valable du 10 septembre 2022 au 10 septembre 2023, renouvelable par tacite reconduction deux fois par période d'une année soit jusqu'au 10 septembre 2025 (inclus).

Les parties pourront mettre un terme à cette convention avec un préavis de UN MOIS ou après accord entre les parties.

Elle pourra être révisée à tout moment en cas de modification.

■ **ARTICLE 10 : SOUS-LOCATION**

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES n'a pas le droit de mettre les locaux et/ou installations ou une partie des locaux et/installations à la disposition de ses agents et/ou élus pour des manifestations ou des activités à caractère privé. La sous-location est interdite sauf accord expresse de la COMMUNE et dans le cadre de l'usage normal et habituel des locaux et/ou installations.

■ **ARTICLE 11 : RESILIATION**

10.a Résiliation par 'LA COMMUNE' :

Du fait du caractère précaire et révoquant de la présente convention, 'LA COMMUNE' peut la résilier à tout moment pour un motif d'intérêt général. Un préavis par courrier recommandé avec avis de réception de UN (1) mois devra être respecté. 'LA COMMUNAUTE DE COMMUNES' ne pourra pas prétendre à une indemnité correspondant au préjudice éventuel.

10.b Résiliation par 'LA COMMUNAUTE DE COMMUNES' :

'LA COMMUNAUTE DE COMMUNES' pourra demander à 'LA COMMUNE' la résiliation à tout moment de la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de UN (1) mois, étant entendu que cette demande ne donnera lieu à aucune indemnité.

10.c Résiliation du fait du comportement de l'occupant :

En outre, en cas d'inexécution par 'LA COMMUNAUTE DE COMMUNES' de ses obligations contractuelles, la présente convention pourra être résiliée sans indemnité par 'LA COMMUNE' par simple lettre recommandée avec accusé de réception, quinze jours calendaires après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée en tout ou partie sans effet pendant ce délai.

QUESTIONS DIVERSES

- Formation des élus : Claire LE GALL propose une formation aux élus sur le thème « des rôles des élus ».
Cette formation intéresse Cécile MAUNY, Marie-Thérèse LECERF, Antoine BOUCHU et Claire LE GALL.
Le coût la formation par élu est de 140 euros.
- Suite à la création d'une maison d'accueil pour les personnes victimes de violence conjugale sur la commune de Luçon, Lison RETAILLEAU et Noel FAUCHEREAU se portent volontaires pour être référents de la commune. Une formation sera prochainement programmée.
- Claire LE GALL et Cécile MAUNY se portent volontaire pour répondre à l'appel à la candidature et au montage du dossier « Atlas à la biodiversité communale », budget total : 30 000 euros, 80% pourrait être pris en charge par le biais d'une subvention et un complément pourrait être attribué par la zone « Natura 2000 ».

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21H.

Fait à Puyravault, Le 13 avril 2023,

Le Maire Charlotte VIGNEUX

